

VERSION FINALE APRÈS AMENDEMENTS ADMINISTRATION-OPPOSITION OFFICIELLE

## Motion pour que la Ville de Montréal protège les papillons monarques

**Attendu que** la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières décennies alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité et une espèce clé pour la protection des habitats de nombreuses autres espèces qui cohabitent avec le monarque;

**Attendu que** l'une des principales causes de déclin des papillons monarques sont les changements climatiques puisqu'ils accélèrent l'éradication de l'asclépiade, seule source de nourriture pour les chenilles et donc essentielle à la reproduction du papillon monarque;

**Attendu que** depuis 2003 et en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

**Attendu que** le 21 juillet 2022, l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques migrateurs à sa « liste rouge » des espèces menacées;

**Attendu que** selon un article paru dans *Le Devoir* le 14 juillet 2022, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a terminé les consultations concernant le changement de statut proposé pour les papillons monarques et qu'une décision est attendue d'ici le printemps 2023;

**Attendu que** le fait d'inscrire les papillons monarques comme étant « en voie de disparition », ou a minima « espèce menacée », permettrait au gouvernement fédéral de poser des actions afin de protéger l'habitat essentiel de cette espèce en vertu de l'article 58 (1) de la *Loi sur les espèces en péril*;

**Attendu que** le « Champ des monarques » est un terrain d'environ 19 hectares intégré au Golf de Dorval situé au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal parmi lequel on compte plusieurs milliers de plants d'asclépiades et que celui-ci est considéré comme un véritable sanctuaire pour plusieurs espèces d'oiseaux ainsi que pour les papillons monarques;

**Attendu que** plusieurs médias ont dévoilé, en juillet 2022, qu'Aéroports de Montréal (ADM), qui loue notamment le terrain du « Champ des monarques » auprès de Transports Canada, a récemment fauché des milliers de plants d'asclépiades sans autorisation; qu'ADM a réfuté l'importante présence de plants d'asclépiades sur ce terrain; qu'ÉCCC a ouvert « un dossier » pour enquêter sur le fauchage du « Champ des monarques » après en avoir été averti par l'organisme Technoparc Oiseaux ; et que ce dernier a récemment transmis un communiqué faisant état de la repousse des milliers de plants d'asclépiades;

**Attendu que** plus de 34 000 personnes ont signé la pétition citoyenne lancée en ligne, *Un écosystème essentiel aux monarques à restaurer et protéger près de l'aéroport de Mtl*, et que celle-ci est adressée à Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, à Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada et à Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM;

**Attendu que** les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent afin de créer une trame verte qui bonifierait le projet du parc-nature des Sources;

**Attendu que** la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est également impliquée dans la protection des milieux naturels et qu'elle a adopté un règlement de contrôle intérimaire le 28 avril 2022 concernant les milieux naturels et qu'un total de 22,3 % du territoire du Grand Montréal fait désormais l'objet de mesures de conservation;

**Attendu que** cette démarche est appuyée par plusieurs municipalités notamment la ville de Côte-Saint-Luc qui a adopté le 11 juillet 2022 une *résolution demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec les villes de Montréal et de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval*;

**Attendu que** la Ville de Montréal fait un travail continu de protection des pollinisateurs tels que les papillons monarques, notamment en protégeant des secteurs naturels autrement voués au développement immobilier comme ce fut le cas dans le grand parc de l'ouest, en adoptant des pratiques écologiques de gestion des friches dans son réseau des parcs, ou encore, en bannissant les pesticides les plus nocifs pour la faune urbaine;

**Attendu que** les musées d'Espace pour la vie jouent un rôle important dans la protection des pollinisateurs dont le papillon monarque notamment via l'Insectarium qui fait figure de proue en matière de sensibilisation, d'éducation, de recherche et de conservation entomologique;

**Attendu qu'**en 2017, Montréal a été la première ville au Québec à devenir « Ville amie des monarques », initiative lancée par la Fondation David Suzuki en partenariat avec Espace pour la vie, que l'arrondissement de Saint-Laurent lui a emboîté le pas en devenant le premier arrondissement montréalais « Ville amie des monarques » et que la Ville de Montréal a reçu

une certification OR en 2019 signifiant qu'elle a réalisé l'ensemble des 24 mesures que ces villes se sont engagées à prendre;

**Attendu que** certains arrondissements tels que Saint-Laurent et Rosemont-La-Petite-Patrie ont aménagé des jardins pour qu'ils deviennent un habitat accueillant pour les papillons monarques, ou encore, que certains arrondissements distribuent gratuitement des plants ou des semences d'asclépiades, notamment en collaboration avec les organismes qui parrainent le programme des éco-quartiers de Montréal lors des distributions annuelles de végétaux généralement prévues au printemps et à l'automne;

**Attendu que** les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté à l'unanimité en juin 2019 la *motion de l'Opposition officielle afin d'adopter une stratégie de protection des pollinisateurs*, incluant la demande d'intégrer la protection des pollinisateurs dans l'ensemble des programmes de verdissement de la ville et des arrondissements et des projets d'initiatives citoyennes;

**Attendu que** l'Insectarium de Montréal d'Espace pour la vie est reconnu comme un leader en Amérique pour la protection du monarque et qu'il pilote un programme de science participative intitulé « Mission monarque », incluant le Blitz international de suivi du monarque depuis 2017, et un programme intitulé « Mon jardin Espace pour la vie », ou encore, que le jardin des pollinisateurs a ouvert ses portes en juin 2022 à l'Insectarium et que toutes ces initiatives mériteraient d'être davantage connues par les Montréalais et Montréalaises;

**Il est proposé par**     **Alan DeSousa**, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent;

**Et appuyé par**       **Stephanie Valenzuela**, conseillère de la Ville du district de Darlington;

**Caroline Bourgeois**, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ;

**Que** la Ville de Montréal réitère au gouvernement fédéral l'urgence de reconnaître la valeur écologique et de protéger les terrains situés au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal qui lui appartiennent, incluant notamment le Golf de Dorval dans lequel est intégré le « Champ des monarques » et qu'elle enjoigne le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, à réviser le mandat d'ADM afin qu'elle cesse immédiatement tout développement sur ces terrains;

**Que** la Ville de Montréal enjoigne à nouveau le gouvernement fédéral à travailler avec la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Laurent et la Ville de Dorval pour protéger à perpétuité les terrains susmentionnés en vue de bonifier le projet de parc-nature des Sources et ainsi laisser un legs aux générations futures;

**Que** la Ville de Montréal enjoigne les entreprises à ne pas déposer de nouveau projet de développement sur les terres fédérales situées au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal, incluant notamment le Golf de Dorval et le « Champ des

monarques », à court, moyen et long termes, en vertu de leur valeur écologique exceptionnelle, et considérant l'urgence climatique ainsi que le déclin rapide de biodiversité;

**Que** la Ville de Montréal assure un suivi assidu de la décision prise d'ECCC quant au changement de statut accordé aux papillons monarques prévu pour le printemps 2023 et exerce une pression sur tous les paliers de gouvernements pour qu'ils protègent adéquatement l'habitat essentiel de cette espèce;

**Que** la Ville de Montréal adopte et publie très prochainement une stratégie de protection des pollinisateurs et qu'entre temps, elle encourage les arrondissements à la plantation d'asclépiades, de plantes nectarifères et de plantes indigènes bénéfiques aux papillons monarques dans les parcs locaux ainsi que pour tous les programmes de verdissement et qu'elle fasse de même auprès du Service des Grands parcs, du Mont-Royal et des sports qui gère les grands parcs;

**Qu'**en collaboration avec les organismes qui parrainent le programme des éco-quartiers de Montréal, la Ville de Montréal encourage fortement l'ensemble des arrondissements à distribuer gratuitement des semences d'asclépiades à leurs citoyens, et ce, dès l'automne 2022;

**Que** la Ville de Montréal s'appuie sur les programmes et projets d'Espace pour la vie pour sensibiliser davantage la population montréalaise à la protection des papillons monarques, en rappelant notamment l'importance de la plantation d'asclépiades, de plantes nectarifères et de plantes indigènes bénéfiques aux papillons monarque, qu'elle encourage également la population à participer aux programmes de sciences participatives, et notamment Mission monarque, qui permettent de documenter les habitats essentiels du monarque à Montréal dans le but de mieux identifier, protéger et surveiller ces sites névralgiques;

**Que** cette motion soit transmise au ministre fédéral des Transports du Canada, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique, Steven Guilbeault ainsi qu'à la CMM.